

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

**DELIBERATION n°26/2022**

**OBJET : DOTATION CANTONALE 2022**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	20
Excusés :	7
Pouvoirs :	7
Votants :	27

### SÉANCE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trente juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 24 juin 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

**PRESENTS** : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoints,  
Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Paul THIEULIN, Jean-Marie ROUAN, Colette ZALMA, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Vincenzo MARCIANO, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Nadège ISOARDO, Caroline RICORD, Emilie GAGLILOLO, Chantal NIOT, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Laurence MARGAILLAN Lydie CHRETIENNOT, Daniel DIB, Bruno DEPOORTERE, Stéphane GARAVAGNO, Céline VERSACE, Marc MONIER

**PROCURATIONS** : Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Joëlle BOUHELIER, Lydie CHRETIENNOT qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Daniel DIB qui a donné pouvoir à Olivia LEVINGSTON, Bruno DEPOORTERE qui a donné pouvoir à Jean-Marie ROUAN, Stéphane GARAVAGNO qui a donné pouvoir à Eric ROMAN, Céline VERSACE qui a donné pouvoir à Nadège ISOARDO, Marc MONIER qui a donné pouvoir à Vincenzo MARCIANO

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Emilie GAGLILOLO

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur le Président du Conseil Départemental, a fait connaître, la proposition d'allouer à la Commune une somme de 40.000 € au titre de la Dotation cantonale d'aménagement 2022.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la dotation cantonale 2022 pour la réfection (goudron) des chemins de la Fouan, chemin du Cros, chemin du Bois, Chemin des Colles, chemin de Bramafan, chemin de l'Adret), dont l'estimation s'élève à 299 759.00 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement ci-après :

Estimation des travaux HT	299 759.00 € HT
Subvention du Département dotation cantonale	40.000.00 € HT
Part communale HT	259 759.00 € HT

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu, et après en avoir délibéré :

**AUTORISE** les travaux ci-dessus proposés,

**APPROUVE** le coût de la dépense de 299 759 € HT,

**APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,

**INSCRIT** la dépense à la section d'investissement du budget communal au compte 2315

**SOLLICITE** la subvention départementale au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2022 de 40.000 € pour cette opération.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le - 5 JUIN 2022  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le - 5 JUIN 2022

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Emmanuel DELMOTTE

